# PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble et bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St-Peter.—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin. A ressorts et en mousse faite sur commande; vieux matelas remis à neuf. Ameublemens de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis. 3 août—3m

DEMANDES.

ON demande une gardienne d'enfants qui devra coucher chez ses lieux. S'adresser 289 St-Pierre, près Derbigny. 16 sept—1f

A LOUER.

A LOUER—Les deux maisons ci des rue St Claude, 314 et 316, entre Barracks et Hôpital; ont huit chambres, deux cabinets. $25 par mois. S'adresser 316 Dauphine. 13 sept—8f

# ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jules Andrieu vs Eugénie Landry et son mari, V. T. Clements.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 20,881—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon bureau, sis: No 90, nouveau No 322 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 21 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ile Delgado, borné par les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 18me jour de septembre 1894, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. A'après l'inventaire en bon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

6 sept—6 12 18

# AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Alexandre Rezon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,761—Division D—Attendu que Mme Marguerite Kleinbach veuve d'Alexandre Rezon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Rezon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

15 sept—15 19 23 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Mme M. E. Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,150—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank McGlynn, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

14 sept—14 18 23 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Owen McCawley et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,709—Division E—Attendu que Thomas J. McCawley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Owen McCawley et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

13 sept—13 18 22 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de John White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 42,322—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas White, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

12 sept—12 16 21 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de William Cullinan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,140—Division C—Attendu que John W. Cullinan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm Cullinan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11 sept—11 15 20

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 16

# AVIS AUX CREANCIERS.

H. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. V. LeBlanc et W. J. Comeaux, commissaires liquidateurs de la Comeaux Aiken Packet Company, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 sept—13 18 22

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de F. R. Matthews & Co vs leurs créanciers—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 39,541.

PAR CHARLES D. STUART, Escrutateur—Bureau No 19 Place Commerciale, MARDI, 25 septembre 1894 à 11 heures A. M., au local No 19 rue Gravier entre Magazine et Camp, il sera vendu à l'encan au verte de et conformément à un ordre de l'Hon M. H. Righter, juge de la Cour Civile et Division, daté et signé le 11 septembre 1894, la propriété ci-après décrite, appartenant au dit insolvable, à savoir—

Papeterie, machine à écrire (type-writer) balance, encre, papier fo'io, vitrine, étagère, presse copiers, coupe-papier, coffre-fort en fer, bureau et autres installations de magasin, etc., etc., le tout d'après un inventaire déposé au mon bureau. Conditions—Comptant avant livraison.

13 sept—13 20 25

VIN PÉRUVIEN, TONIQUE ROBUSTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour ses convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN VENTE, 12 RUE JACOB, Paris, et TOUTES PHARMACIES.

QUINQUINA LABARRAQUE

# VENTES A L'ENCAN.

PAR ARTHUR PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

# TROIS TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR

Dans le Sixième District.

Succession de William S. Steele.

No 37,761.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ARTHUR PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, près Carondelet—JEUDI, 11 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 7 septembre 1894, dans l'affaire de la succession de William S. Steele, Dossier No 37,761, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Live Oak ou Constance, Magazine, Bellecastle et Dufossat, désignés comme lots Nos 7 8 et 9, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak ou Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les actes de vente passés par devant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Ilet de terre grandeur extra

—ET—

# Quatre cottages doubles et deux simples

A CARROLLTON.

Bornés par les rues Washington, Short, Quantrième et Zimple.

A un ilet de 1 avenue Carrollton et des deux doubles lignes de chars électriques, à proximité du marché, des églises et écoles. Une des plus belles occasions offertes pour emplacement et spéculation.

LONG CRÉDIT. CONDITIONS FACILES.

Dans l'affaire de Francis Rocker vs Anna M. Dolliger.

No 41,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 30 août 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Chartres, Delarondé, Forstall et Lizardi; le dit ilet est désigné par le No 12 de l'ilet 4 et forme l'angle sud-est des rues Chartres et Lizardi et mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur 111 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 13 et 111 pieds 10 pouces 3 lignes de face et de profondeur sur la rue Lizardi.

Termes et conditions Une moitié en plus comptant, et la balance à un an, portant 8 pour cent d'intérêt à par ir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec billets garantis par privilège de vendeur, les améliorations devant être assurées pour couvrir le montant des billets et la police transférée; 10 pour cent d'honoraires d'avocat à la vente sans estimation en cas de procès pour enforcer la collection des billets et toutes les autres réclamations nauelles; l'acquéreur devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente perdevant Chas. T. Soniat, notaire.

24 août—24 29— sept 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

# AVANTAGEUSEMENT SITUÉS

Propriétés dans les Premier et Sixième Districts.

# Mardi, 2 Oct.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE ET EMPLACEMENT DE COMMERCE, coin des rues Deuxième et Constance, et Résidence en Bois dans le fond, sur la rue Constance.

LE COTTAGE DOUBLE, SOLIDEMENT Construit, 173 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième, les plus belles portions du Quartième District.

Succession de Daniel Seeland et femme No 42 848.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 août 1894, et signé le 28 août, 1894, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile No 52, borné par les rues Deslonde, Treme, Lesseps, Lauriel et Constance; le dit terrain est désigné par le numéro 12 d'après un certain plan dressé par Richard Delafel, ingénieur civil, daté du 1 mai 1843, et déposé au bureau de L. P. Kennedy pour référence, lequel dit lot forme l'encoignure de la Deuxième et Constance, et mesure vingt-six pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur et face à la rue Constance de cent onze pieds quatre pouces et quatre lignes, et vingt-huit pieds huit pouces et trois lignes dans le fond, tout en mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Première, Deuxième, Laurel et Constance, mesurant cinquante pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent soixante dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus, ou tout, comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, hypothèques d'avocat et toutes les autres chances usuelles de sécurité, les taxes d'Etat et de ville pour 1894 devant être payées par les acquéreurs en sus et au moment du prix d'adjudication, dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente perdevant Fred Zengel, notaire, au dépens des acquéreurs. Plan exposé au Nos 72 et 74 rue St-Charles jusqu'au 30 septembre; après cette date au No 629 rue Commune.

2 sept—2 9 16 23 30—9 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Quatre lots extra grands et cottages doubles à Carrollton.

Voisinage s'améliorant rapidement.

Succession de Henry Roan et femme et Thomse Roan.

No 43,256—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 642 rue Gravier—MERCREDI, 26 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 79 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, au verte et conformément à un ordre de l'Honorable M. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 août 1894, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième District de cette ville, dans l'Ile et N° 192, borné par les rues Jackson, Upperline, Jeannette et Sixième, désignés par les numéros onze, douze, trente-quatre et trente-cinq. Les dits lots ont environ chacun trente (30) pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds. Les dits numéros trente-quatre et trente-cinq mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera les taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente perdevant F. Dabel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 août—26—sept 2 9 16 23 30

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Propriétés à deux étages

Dans le Cinquième District,

No 15 rue Belleville, entre l'avenue Pélican et la rue Patterson.

A L'ENCAN.

Succession de Frank Müller.

No 43,389—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur—Bureau No 66 rue Carondelet (nouveau No 334)—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de la Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 22 août 1894, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme les lots Nos 12 et 13 de l'ilet No 245, lequel se trouve compris dans les avenues Patterson, Peter ou Pélican et les rues Vallette et Belleville, suivant le plan dressé par L. H. Pitts, voyer, daté du 19 septembre 1846, déposé dans le bureau de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Le lot No 8 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut, par 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.

Le lot No 9 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut sur 138 pieds 6 pouces et 9 lignes de profondeur, le tout d'après le plan sus mentionné.

Les améliorations sur ledits lots de terre consistent de la bâtisse à deux étages connue comme le No 15 de la rue Belleville; elle est retirée de la rue et a une galerie sur le devant et sur le côté, corridor, neuf chambres, etc. Rapporte un loyer annuel de $216.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix de l'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur passé venant W. H. Seymour, notaire

ET LE MEME JOUR,

Il sera vendu à l'encan à la dite Bourse—

Les meubles de maison et effets mobiliers de ladite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré en cette.

Conditions de la vente—Comptant avant livraison.

1er sept—1 6 13 19 26—oct

# ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur connue comme la Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co, Limited.

Union Oil Company of New Jersey

vs.

Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,403. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous et particulièrement les lots suivants, moreau et parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant, situé dans l'Ile Delgado, borné par les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak ou Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tier en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les actes de vente passés par devant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Louise Grover et son mari vs Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,296—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de la ville, borné par les rues Grande Hommes et Delarondé, mesurant cent vingt un pieds cinq pouces de face sur la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Delarondé, de la route publique à la rue Grande Hommes et dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Grande Hommes, de la dite route publique à la rue Delarondé, ensemble avec toutes les améliorations d'un revenu ou augmentation de batterie qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, tel que le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et les rues protégées désignées sous Adam et Charbonnet, mesurant cent vingt un pieds cinq pouces deux lignes de face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Grande Hommes et dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Aussi sur la dite route publique à la rue Grande Hommes, et deux cent cinq pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière et faisant face sur la dite rue Dauphine; toutes les mesures précédentes prises en moins ensemble avec toute la bettaise et augmentation de façade de la dite propriété et sous les quels et autres améliorations qui s'y trouvent; le tout selon un plan de C. A. De Armas, député voyer général, daté le six février 1861, et déposé dans le bureau de C. De Armas, ancien notaire en cette ville; étant la même propriété que la défenderesse a acquise de Charles Bonnet, par acte de Pierre Lanaux et Jean Tribouti par acte passé par devant Joseph D. Taylor, notaire, le 30 février de l'année 1892, et titres enregistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Secondement—Les abattoirs, moulins, pompes, chaudières et machineries y appartenant, parcs, outils, instruments et autres choses y appartenant, attachés faisant partie du relais avec la propriété ci-dessus enregistrée, tels que ci-dessus et qui doivent être bâti sur la propriété ci-dessus décrite, sans aucune exception quelconque et ainsi que les franchises obtenues et pouvant être obtenues de la municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans et du Bureau de Santé de cet Etat et spécialement de la droit, privilèges et avantages pris par ledit Bureau de Santé, suivant des ordonnances Numéros 5180, 5242 et 6112—Série du Conseil de la ville de la Nouvelle Orléans.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

La propriété ci-dessus décrite étant grevée de l'hypothèque accordée par le défendeur par acte passé par devant Jules Fabry, notaire le 11 mai 1893, pour garantir 125 bons le l'un dollars chacun datés du 11 mai 1893 et dus le 11 mai 1894, portant intérêt à 8 pour cent à partir du 11 mai 1893 payables annuellement et représentés par des coupons attachés à chacun des dits bons; et étant actuellement par le demandeur ci-dessus par lequel dans dans l'affaire ci-dessus forcant le paiement des dits bons, le dit intérêt déjà dû s'élevant à $120. En conséquence d'après la loi la dite propriété sera vendue à part aux conditions suivantes

Termes et conditions

1° L'acquéreur aura à payer comptant du son enchère les frais et charges de la présente vente ensemble avec $120, plus les taxes d'état et de ville dont sur la dite propriété s'il y en a, ainsi que chaque et tout droit d'avance sur tout le montant des dits sept bons hypothécaires détenus par le demandeur et sur tous les coupons d'intérêt y attachés.

2° L'acquéreur aura à payer comptant jusqu'à concurrence de son enchère après avoir déduit ces charges taxes et honoraires ci-dessus et ci-dessus mentionnés le montant s'élevant à $120, avec intérêt légal à partir du 11 mai 1894 jusqu'au paiement sur les 4 ans tous les coupons d'intérêt y attachés et sur dits sept bons hypothécaires détenus par le demandeur.

3° L'acquéreur aura à déduire entre ses mains du prix de son adjudication la balance applicable aux dits 125 bons hypothécaires ci-dessus décrits et jusqu'à concurrence, assumant le paiement du principal des dits 125 bons à leur échéance avec tout droit d'intérêt par au conformément à la loi et aussi assumera le paiement des coupons d'intérêt y attachés et détenus par le demandeur pour un an d'intérêt dû à l'échéance.

L'acquéreur assumera toutes les obligations qui sont contenues dans l'hypothèque primitive, ainsi qu'il est passé par devant Joseph D. Taylor, notaire et aussi les charges et droits de la loi sur le rang des hypothèques de cette propriété dans le livre 490, folio 142.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 sept—8 14 21 28—oct 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif

Une occasion rare d'acquérir une résidence moderne de valeur

Dans le Premier District, rapportant $1,420 par an

Comme par, le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.

No 153 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Prytania, le tout splendidement situé, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à proximité.

No 1 rue Prytania, est une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant un rez-de-chaussée corridor, salons, bouoir, salle à manger, cuisine, cabinet d'ai, chambres à bain, etc., au premier, gas dans toute la maison, et cour ayant plateabande avec fleurs, allée pavée, etc.

No 153 rue Calliope, est une résidence moderne à deux étages, ayant corridor salon, salle à manger, cuisine, etc., au rez-de-chaussée; et 4 chambres à coucher au premier étage, gas dans toute la maison, cour pavée, jolie barrière en fer sur la façade et galerie au premier et second étages.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr.,

versus

Mme Amanda Amélia Von Kawenter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,127—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Webster, Constance, Magazine et Jacques Henry Clay, et sous le numéro cadastral No 20 de Bartheville, à savoir.

Premièrement Une certaine portion de terre se composant du tout des lots Nos 12 et 14 et environ 7 pieds de face du lot No 11 et 12 du ilet, comme il est désigné sur un plan de Hartenstiehl par J. A. D'Hémecourt, voyer, daté du 22 mai 1867 et déposé au Bureau de S. Maguier ancien notaire en cette ville, et mesurant ensuite à savoir, les lots Nos 13 et 14 se touchant et ne formant chacun trente un pied cinq pouces de face sur trente pieds de la ligne Webster, sur une profondeur de cent dix pieds, lesdit lot No 13 formé lorsque, une rue Webster et Constance et les lots 11 et 12 se touchent et ne formant immédiatement à l'arrière des lots Nos 13, 14, 15 et 16 et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces sur la ligne de derrière de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces et six lignes de profondeur tendant dans le fond à la ligne qui le divise des lots Nos 18 et 17, dudit lot, toutes les mesures ci-dessus indiquées en pieds et pouces de mesure à un acte de vente par John Klein et al à John Henry, passé par devant G. C. Preot, notaire, le 17 septembre 1887 et le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par la ligne rouge.

Secondement—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16 sur le sus dit plan, lesdits lots se touchent et ne mesurent chacun trente-un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster et cent vingt pieds de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Troisièmement—Dans certaines de terre désignés par les Nos 20 et 21 sur le susdit plan, lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Constance et cent vingt pieds de cent dix pieds entre lignes parallèles de cent trente quatre pieds trois pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur paiera de son enchère au comptant tous les frais et charges de l'affaire et de la vente, lesdits les taxes, s'il y en a, et huit 75/100 dollars frais de greffier et la prime d'assurance 30/100 pour cent d'honoraires d'avocat, sur la somme totale de dix sept cent cinquante dollars et huit pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893, ensemble avec 24 50 frais de copie de l'acte et copie de lettres, et la somme de 1 50/100 cent pour chaque transfert de 33 1/3 100 dollars, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893 jusqu'à paiement final, dans le dit ordre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ainsi que les droits et actions de garantie et de garantie, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 sept—13 18 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et améliorée du Sixième District.

Leonard Nacf versus Bernhard Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43 447—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile et borné par les rues Webster, Constance, Magazine et Jacques Henry Clay, et sous le numéro cadastral No 20 de Bartheville, à savoir.

Premièrement Une certaine portion de terre se composant du tout des lots Nos 12 et 14 et environ 7 pieds de face du lot No 11 et 12 du ilet, comme il est désigné sur un plan de Hartenstiehl par J. A. D'Hémecourt, voyer, daté du 22 mai 1867 et déposé au Bureau de S. Maguier ancien notaire en cette ville, et mesurant ensuite à savoir, les lots Nos 13 et 14 se touchant et ne formant chacun trente un pied cinq pouces de face sur trente pieds de la ligne Webster, sur une profondeur de cent dix pieds, lesdit lot No 13 formé lorsque, une rue Webster et Constance et les lots 11 et 12 se touchent et ne formant immédiatement à l'arrière des lots Nos 13, 14, 15 et 16 et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces sur la ligne de derrière de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces et six lignes de profondeur tendant dans le fond à la ligne qui le divise des lots Nos 18 et 17, dudit lot, toutes les mesures ci-dessus indiquées en pieds et pouces de mesure à un acte de vente par John Klein et al à John Henry, passé par devant G. C. Preot, notaire, le 17 septembre 1887 et le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par la ligne rouge.

Secondement—Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16 sur le sus dit plan, lesdits lots se touchent et ne mesurent chacun trente-un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster et cent vingt pieds de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Troisièmement—Dans certaines de terre désignés par les Nos 20 et 21 sur le susdit plan, lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Constance et cent vingt pieds de cent dix pieds entre lignes parallèles de cent trente quatre pieds trois pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 août—24 31—sept 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de propriétés améliorées de valeur du Deuxième district.

Connues comme le No 79 Promenade Carondelet et No 230 rue St-Pierre,

—ET—

No 232 rue St-Pierre.

People's Homestead Association vs Vincent Lauro et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,825—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement qui en dépendent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal No 182, et formé par les rues St-Pierre, Villere, Robertson et la Promenade Carondelet, lesdits lots de terre sont désignés par les numéros trois et quatre, et mesurant, par le dit ilet, cent vingt pieds de profondeur de cent dix pieds, lesdit lot No 13 formé lorsque, une rue Webster et Constance et les lots 11 et 12 se touchent et ne formant immédiatement à l'arrière des lots Nos 13, 14, 15 et 16 et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces sur la ligne de derrière de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces et six lignes de profondeur tendant dans le fond à la ligne qui le divise des lots numéro cinq et six, mesurant vingt trois pieds onze pouces de face à la rue St-Pierre sur soixante pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. "Le tout mesure américaine."

Les bâtisses sur le lot numéro trois ayant le numéro municipal 79 Promenade Carondelet et celles sur le lot numéro quatre ayant le numéro municipal 230 rue St-Pierre.

2° Un autre certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrit ci-dessus. Le dit lot est désigné par le numéro six sur le plan de L. Surgi, voyer ci-dessus référé, et étant conformément vingt trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de soixante pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Les bâtisses sur le dit lot ayant le numéro municipal 232 rue St-Pierre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

23 août—23 30—8 13 20 25 sept

# BANDAGES HERNIAIRES

Ajustés avec perfection à très bas prix. Appareils pour difformités et Bonneterie élastique sur commande. En magasin une grande variété de ceintur à de rapport de bandages herniaires et d'art. ies en toile.

A. McDERMOTT,

114 rue St-Charles, au coin de la rue Le Sarotte. jeln—1an